



**PRÉFET  
DU TERRITOIRE  
DE BELFORT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Registre d'accessibilité de la préfecture du Territoire de Belfort



*Mise à jour 28 avril 2022*

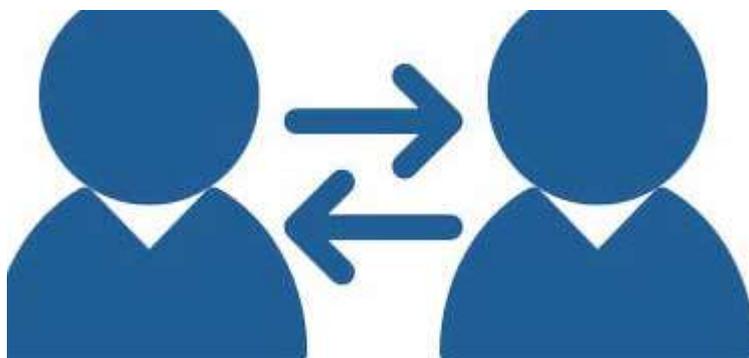
Edition 2022

La préfecture du Territoire de Belfort est conforme aux exigences de la réglementation d'accessibilité d'un établissement recevant du public

Les locaux sont accessibles au public et sont équipés pour répondre aux besoins.



Le personnel est à votre écoute et peut, à votre demande, vous aider dans vos démarches.



Mise à jour 28 avril 2022

Ce registre est à votre disposition pour consultation.

## S O M M A I R E

1-RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR L'ETABLISSEMENT

2-LES MODALITES DE L'ACCUEIL

3-LES ACCES ET CIRCULATION

4-LES PRESTATIONS DE SERVICE

## 1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR L'ETABLISSEMENT

*Raison sociale* : Préfecture du Territoire de Belfort

*Adresse physique* : 1 rue Bartholdi – 90 000 BELFORT

*Adresse postale* : 1 rue Bartholdi – 90 000 BELFORT

*Téléphone* : 03 84 57 16 07

*Courriel* : Utilisez le formulaire de contact dédié :

<http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr>

*Site internet* : [www.territoire-de-belfort.gouv.fr](http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr)

*Nom du représentant*. Le préfet du Territoire de Belfort

L'établissement possède plusieurs niveaux (étages et/ou sous-sol): oui

Existe-t-il un registre de sécurité: oui

## 2-MODALITES DE L'ACCUEIL

Le public a un accès à un accueil pour l'ensemble de ses démarches administratives.

L'accueil physique se situe au 1 rue Bartholdi à Belfort :

- les lundi, mardi et mercredi de 09h00 – 11h15 et de 14h00 – 16h00
- les jeudis et vendredi de 09h00 – 11h15 et sur rendez-vous de 14h00 – 16h00

Le point d'accueil numérique accueille sur rendez-vous tous les jours de 9h00 à 11h15 et de 14h à 16h. La prise de rendez-vous se fait par téléphone au 03 84 57 00 07.

Vous pouvez également joindre la préfecture par téléphone au 03 84 57 00 07.

## 3 – ACCES ET CIRCULATION

### STATIONNEMENT

Les personnes handicapées munies d'une carte de stationnement (ou les personnes les accompagnant) disposent d'une place de stationnement devant l'entrée du public de la préfecture (rue Bartholodi).

### ACCES AU HALL D'ACCUEIL

L'entrée du bâtiment par la rue Bartholdi donne un accès direct à l'ensemble des services ainsi qu'au point d'accès numérique au rez-de-chaussée. Les personnes à mobilités réduites peuvent utiliser la rampe d'accès prévue à cet effet.

La plupart des services situés dans les étages sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) au moyen de l'ascenseur du rez-de-chaussée. En cas d'impossibilité d'accès aux étages, l'utilisateur est accueilli dans un espace du rez-de-chaussée.

Le guichet d'accueil est équipé d'une tablette permettant le cas échéant de positionner l'écran à hauteur de l'utilisateur assis afin que celui-ci puisse visualiser le traitement de sa demande.

## ACCES AU SANITAIRE

Les sanitaires de la préfecture sont accessibles et équipées pour les personnes à mobilité réduite.

## COMMUNICATION AVEC LES DEFICIENTS AUDITIFS

Une boucle auditive mobile est installée à l'accueil de la préfecture.

## SALLES D'ATTENTE

Deux fauteuils sont réservés pour les personnes à mobilité réduite et leur accompagnant.

## CIRCULATION DANS LES LOCAUX

Toutes les dispositions sont prises pour que l'utilisateur puisse accéder au service en se faisant en cas de besoin accompagner par un agent public.

# 4 - LES PRESTATIONS DE SERVICE

## Prestations matérielles

Les personnes disposent des moyens et matériels mis à disposition du public, à savoir une photocopieuse sur demande et une fontaine à eau.

## Prestations d'accompagnement

Un bureau d'accueil au pôle numérique permet de recevoir également les PMR. A ce point d'accès numérique, l'utilisateur peut réaliser sa ou ses démarches dématérialisée(s) en étant accompagné.

Ce point d'accès numérique propose un accompagnement sur les démarches dématérialisées. Pour cela, en plus de l'accompagnement humain, un ordinateur, un scan et une photocopieuse sont mis à la disposition de l'utilisateur, permettant à ce dernier d'accomplir sa télé-démarche.

Un référent numérique anime ce point d'accès.

Les agents d'accueil et les volontaires service civique peuvent proposer un accompagnement, à la demande de l'utilisateur en situation de difficulté pour la lecture et le renseignement d'un formulaire. Dans ce cas, l'agent lit et explique le contenu du formulaire ainsi que ce qui est attendu de l'utilisateur. Il lui indique également les champs à renseigner et veille à ce qu'il puisse les remplir correctement. Il ne se substitue pas à l'utilisateur pour le renseignement du formulaire, sauf cas exceptionnels à savoir personne mal ou non voyante, ou sur demande expresse de l'utilisateur, validée par le supérieur hiérarchique de l'agent.